



LE JOURNAL DU MINEUR

ORGANE MENSUEL DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES MINEURS - C.F.D.T.
Siège administratif : 35, rue des Ferronniers — 59500 DOUAI — Tél. 88-61-86



CONTINUER ! ...

Une année nouvelle s'ouvre à nous...
Qu'il nous soit permis, au seuil de 1975, de présenter à tous nos lecteurs et à travers toute la profession minière, nos vœux de paix, de bonheur et de bonne santé.

Les années se succèdent avec leurs problèmes, leurs difficultés, mais aussi leurs joies et leurs espérances. « La roue tourne » dit une vieille expression populaire. Elle tourne, certes, mais il dépend de chacun d'entre nous qu'elle tourne à un certain rythme et dans un certain sens...

Le bonheur des Hommes et le sens de l'Histoire dépendent de la volonté de chacun d'entre nous. Rien n'est fatal... La misère, la guerre, la domination de quelques minorités, l'injustice et tant d'autres situations qui font la vie quotidienne de l'humanité, ne sont pas dans l'ordre des choses, mais plutôt dans leur désordre.

OUI, IL FAUT CONTINUER !

- Continuer à dénoncer l'injustice et à prendre les moyens pour transformer les situations...
- Continuer à se battre chaque jour pour une société plus égalitaire où le bonheur ne sera plus l'argent mais la possibilité tout simplement d'ETRE...
- Continuer à prendre notre place dans la lutte collective des organisations syndicales pour contribuer à la LIBÉRATION DE LA CLASSE OUVRIÈRE...

1974 a permis certains progrès. La C.F.D.T. y est pour quelque chose.

Une nouvelle grille des salaires a été instituée et a permis d'améliorer les classifications de certaines catégories du personnel des Mines. Le principe de la revalorisation de la profession minière a été reconnu. La Prime de Productivité a été améliorée ; l'indemnité de logement a été revalorisée. Les prix de tâche ont été améliorés. Des garanties nouvelles en cas de mutation ont été obtenues.

Le gouvernement, certes sans remettre en cause fondamentalement sa politique charbonnière, a cependant été contraint de freiner la régression charbonnière.

L'ensemble des substances minières ont ainsi bénéficié des résultats de l'action des organisations syndicales et en particulier de celle de la C.F.D.T. qui n'a pas hésité à prendre très largement sa place dans les luttes qu'a connues la profession, en particulier en LORRAINE. BEAUCOUP RESTE ENCORE A FAIRE !...

— La politique charbonnière dans le cadre d'une nouvelle politique de l'énergie doit être revue plus fondamentalement. L'objectif 1980 ne doit pas être 20 millions de tonnes, mais au minimum 30 millions de tonnes.

- Une deuxième étape doit intervenir dans le domaine de la revalorisation de la profession (nous exposons dans ce journal les positions défendues par la C.F.D.T. aux Charbonnages de France le 20 décembre).
- Les avantages en nature (chauffage-logement) doivent être améliorés ainsi que reconnue leur conception dans le sens d'une uniformisation progressive...
- La progression des salaires doit être mieux protégée de l'augmentation du coût de la vie...
- La situation des retraités, des veuves et des invalides doit être substantiellement améliorée.

Oui, beaucoup reste à faire !... La tâche est grande !... Il dépend de chacun d'entre nous que demain cesse l'exploitation et la domination de quelques minorités.

Le syndicalisme représente l'outil dont dispose la classe ouvrière pour conduire ses luttes et faire progresser ses espérances. La C.F.D.T., par son dynamisme et son projet de société, entend prendre sa place dans cette lutte.



A chacun d'y prendre la sienne et de contribuer ainsi à faire de 1975 une belle et grande année pour la Classe Ouvrière, c'est-à-dire pour l'HOMME.

Jean KASPAR,
Secrétaire Général.

OPÉRATION EQUIPEMENT

POUR LA C.F.D.T.

1 BRIQUE = 20 Fr

Face à son développement croissant et pour faire face à ses responsabilités importantes, la C.F.D.T. doit disposer de moyens matériels nouveaux à tous les niveaux de l'organisation :

- un nouvel immeuble (rue Cadet) pour la confédération,
- l'aménagement de l'immeuble rue Montholon qui sera réservé aux fédérations,
- des équipements (locaux, matériel de tirage etc...) aux unions régionales (chargées elles-mêmes d'équiper les unions locales) et aux fédérations.

C'est pour ces raisons qu'a été lancée :

UNE GRANDE SOUSCRIPTION :

L'OPÉRATION ÉQUIPEMENT OU OPÉRATION BRIQUES

- Chaque adhérent C.F.D.T. doit souscrire une brique à 20 F.
- Chaque travailleur doit être sollicité pour apporter sa contribution financière à l'efficacité de l'action syndicale.



A NOS LECTEURS

L'action de nos camarades des P.T.T. ne nous a pas permis de sortir le numéro de Décembre 1974.

Nos lecteurs comprendront donc le pourquoi de l'absence de journal depuis deux mois.

Nous reprenons la publication normale avec ce numéro de janvier 1975.

MERCI.

Vous constaterez que votre allocation, au 1^{er} janvier 1975, sera supérieure de 6,3 % à celle que vous avez perçue le trimestre précédent. Ceci résulte d'une décision du Conseil d'Administration de l'U.N.I.R.S. qui, à titre exceptionnel, a voulu réviser, dès le 1^{er} janvier 1975, le montant des allocations pour tenir compte de l'évolution du coût de la vie et de la progression des salaires qui servent de base au calcul des cotisations encaissées par le régime.

Cette décision est applicable aux allocations des 1^{er} et 2^{er} trimestres 1975.

Elle ne modifie pas les dispositions actuellement en vigueur qui prévoient la révision de la valeur du point de retraite à effet du 1^{er} juillet de chaque année. Il y aura donc au 1^{er} juillet 1975 une nouvelle augmentation de cette valeur qui complètera celle du 1^{er} janvier 1975.

Adressez-vous à votre

syndicat

ou à un militant

C.F.D.T. ...

BASSIN DES CEVENNES

ENTREVUE DU 2.12.1974 A LA LEVADE AVEC MM. MATTEOLI ET GARDENT

DECLARATION LIMINAIRE

« Si nos mines ne sont pas en mesure de fournir le supplément de charbon qui permettrait aux Français d'avoir moins froid l'hiver prochain, ce n'est pas le fait du hasard, ni la conséquence de l'épuisement total des gisements, mais le résultat d'une volonté délibérée. Celle des gouvernements qui ont décidé il y a plus de 10 ans, le sacrifice des houillères nationales sur l'autel du libéralisme économique... » C'est ainsi que les programmes dramatiques de récession fixés par le gouvernement ont conduit les houillères à pratiquer une politique fortement sélective des réserves qui a entraîné une dégradation rapide des gisements et une certaine dilapidation du patrimoine national... »

On croirait entendre un représentant C.F.D.T., et pourtant c'est M. TIFFON, Secrétaire Adjoint des Cdf qui s'exprime ainsi, dans « Le Monde » du 27 Juin 1974, page 33...

Qu'avons-nous vu en Cévennes ?

En nationalisant les anciennes houillères, l'Etat a pris en charge la plus grosse industrie, et de loin, de la région Languedoc - Roussillon et partout le soutien d'une bonne partie de l'économie des Cévennes.

Pour situer l'évolution de l'entreprise Houillères des Cévennes, nous ne citerons que deux chiffres :

Effectif du Bassin en 1946 : 20 222 agents.

Effectif de la Houillère en 1973 : 4 082 agents.

Les Directions locales, à l'instar de nos gouvernements, ont toujours justifié cette récession monstrueuse par le manque de rentabilité des exploitations, avec la nuance que le seul responsable de cette non compétitivité était le charbon et non la gestion catastrophique de l'entreprise.

Depuis l'application du protocole relatif aux Comités d'Entreprise, jamais les représentants du personnel n'ont été consultés ni informés en temps utile sur les questions intéressant l'organisation, la gestion et la marche générale d'un établissement. La Direction se contente seulement d'informer au dernier moment, des décisions qu'elle a prises, concernant la production ou le volume et la structure des effectifs, ou les conditions d'emploi ou de travail du personnel.

La gestion de notre Direction locale, non seulement est allée dans le sens de cette récession fixée par le gouvernement, mais nous avons vu dilapider les réserves que l'équipement du Bassin, et plus particulièrement du Secteur Nord, auraient permis d'exploiter.

Ceci jusqu'à maintenant ou les nouvelles conditions économiques découlant de la crise de l'énergie, rendent rentable notre exploitation. Nous voyons fermer le siège où non seulement les conditions de travail sont de loin les meilleures, mais qui était le seul, lorsque son charbon était traité séparément, à voir la valorisation de ses produits, supérieurs au prix de revient Fond. Lorsque le meilleur est arrêté, il est plus facile de fermer ce qui reste...

Pour justifier cette politique d'abandon, on nous a servi tous les arguments : non compétitivité, mauvaise qualité, défection de la clientèle, % de matières volatiles D.I... manque d'épaisseur des couches et, maintenant que la crise énergétique rendrait notre production rentable, on nous parle du manque d'effectifs et du peu de volume des réserves.

Sur la qualité du Charbon de St-Florent nous dirons seulement que lorsque les Ingénieurs commandent des calibrés pour leur chauffe personnelle ils soulignent au crayon rouge « Qualité St-Florent ».

BRADERIE ET PILLAGE ORGANISÉS

La C.F.D.T. dénonce fermement la gestion de braderie qui a été celle de notre Houillère : le seul poste qui a été vraiment surveillé est celui des salaires :

Sans évoquer les milliards (francs anciens) investis en des installations que la politique charbonnière a rendues caduques avant même qu'elles aient fonctionné, nous parlerons des retards mis à la normalisation des matériels entre les différents secteurs, de la remise au secteur privé d'une bonne partie des manutentions et des transports - ce qui n'empêche pas de maintenir un parc automobile, dans lequel la pléthora des voitures de tourisme ne sert bien souvent à promener sur les chantiers... et leurs abords, des imprécis, alors que les agents à la production voient s'allonger leurs heures de trajet par la centralisation de l'exploitation. Nous pourrions parler des tonnes de matériels qui ont séjourné des mois en magasin avant d'être bradés, de la venue en Cévennes de 80 piles de soutènement marchant amenées de BLANZY et remises en état après des mois de travail ; elles viennent d'être ferrailleées sans avoir jamais servi. N'importe quel agent de la Houillère pourrait allonger la liste.

Nous avons connu plusieurs scandales que leur ampleur a rendu publics : au service des Domaines, Secteur Centre, un agent de maîtrise a été déplacé dans une autre Houillère ; au Secteur Nord un entrepreneur qui revendait à moitié prix des calibrés et qui avait accumulé plus de 400 tonnes de retard de livraison dans les chauffes n'a jamais été interdit de carreau ; on a vu disparaître 40 rouleaux de grillage en une seule fois à St-Florent (plusieurs tonnes ne s'emportent pas dans un cabat !) et jamais la Direction n'a cherché à compenser le préjudice causé, par une action en justice ! D'ailleurs nous assistons encore actuellement au pillage du carreau de St-Florent, ou plutôt de ce qu'il en reste.

Pour terminer nous dirons que, non seulement aucun compte n'a été tenu du contre-projet des organisations syndicales, mais que la Direction a établi son plan de production sans consulter les services techniques, notamment les Ingénieurs.

NOUS RÉSISTERONS !...

Antay commencé avec M. TIFFON, nous terminerons avec lui : « Nous verrons pendant les prochains hivers si quelques degrés en moins et plusieurs semaines sans chauffage sont sans importance ! ».

Il y a des années que Gouvernements et Directions nous préparent à cet « enterrement » et on nous a volontairement « englué » dans cette récession.

Mais on dit que par nature le Cévenol est tenace et combattif et qu'il est difficile de lui raconter des « blagues » surtout lorsqu'il s'agit de la mine car il connaît son métier.

Tout le monde est d'accord pour dire qu'il y a dans les Cévennes du charbon exploitable pendant de nombreuses années.

Dire aux cévenols qu'il faut fermer les Mines alors qu'ils marchent sur des tonnes de charbon et qu'il faut actuellement de l'énergie, leur paraît impensable et contraire à la logique même des choses !..

Nous demandons qu'en fonction des réserves réellement existantes soit établi un nouveau plan de production dynamique et tourné vers l'avenir, sans cadre préétabli et non un plan de ralentissement de la récession même si celui-ci devait régler partiellement le problème social des Mineurs.

Afin de relancer la production des Cévennes nous réclamons la réunion d'une nouvelle « table ronde » entre Charbonnages de France et les organisations syndicales pour la révision de Plans de production et l'avenir des Cévennes.

Mais on dit que par nature le Cévenol est tenace et l'avenir des Cévennes.

OUVRIERS QUALIFIES DE METIER

IL FAUT ACCELER LES DISCUSSIONS !...

ANALYSE SUR LES EVENEMENTS DE St FLORENT

Déclaration faite par notre Camarade MAUREL à l'Assemblée Générale des Mineurs de St-Florent le 19-10-1974.

Après trois semaines de Grève exemplaire au puits de St-Florent, il faut faire le point et constater que si nous n'avons pas réussi à infléchir la décision patronale, nous avons fait monter au plus haut niveau la question de la survie de notre puits et embarrassé Directions et Gouvernement, ceci à tel point que le black-out le plus complet est fait sur notre mouvement.

La C.F.D.T. remercie chaleureusement les camarades de la C.G.T. : nous avons montré ce que peut l'union lorsqu'elle est pratiquée avec franchise.

Par contre, en Cévennes nous avons vu se renouveler la « trahison de Forbach », où les organisations C.G.C., C.F.T.C. et F.O. ont fait bon marché de l'avenir des exploitations...

Durant les semaines passées, leur attitude équivoque a jeté le trouble dans l'esprit de nos camarades des autres puits qui, ne se sentant pas immédiatement menacés par la fermeture, ont pu croire que des manœuvres de couloirs allaient apporter le salut !...

Notre mouvement qui aurait dû intervenir de détonateur et entraîner tout le personnel dans un vaste mouvement de protestation n'a pu dépasser les frontières de nos vallées.

A ces organisations qui ont toujours le stylo à la main pour paraphe de nouveaux accords, nous disons :

La condamnation de St-Florent n'est pas celle d'un seul puits, mais celle de toute la Houillère des Cévennes. Aucun mineur n'ignore que dans un délai d'un an va se poser le problème de la fermeture d'un autre puits, et à Saint-Etienne, notre Directeur Général M. Proust, ne nous a pas caché que les Cévennes auraient des difficultés à atteindre 1977. Le problème est donc bien posé et il intéresse

tous les travailleurs de la Houillère des Cévennes.

Mais le conflit ne se résume pas à un duel St-Florent - Direction locale, M. Maurin.

La mort de St-Florent et celle des Cévennes ont été décrétées dans les conclusions de la commission de l'art. 11, qui, si elles recommandent de doubler pratiquement la production et les effectifs du Centre-Midi, ne retiennent rien pour les Cévennes.

Je rappelle ici que la C.F.D.T. (et plus particulièrement notre camarade Kaspar) a été la seule organisation syndicale à ne pas signer ces conclusions.

Vous voyez que la solution ne peut se déterminer à un niveau local, puisqu'il s'agit rien de moins que de modifier une décision prise sur le plan national. Cette révision ne peut être obtenue par la seule action de quelque dizaines de Mineurs occupant un puits complètement détaché du reste de la Houillère et ne gênant en rien la marche de l'ensemble.

Le combat doit sortir de notre vallée et s'étendre. Les coups de matraque reçus par nos camarades de Faulquemont l'ont été par la profession toute entière ; si Faulquemont et St-Florent ont vu leurs travailleurs mobilisés, c'est toute la masse des travailleurs des Cdf qui doit l'être. Ainsi nous créeront le rapport de forces qui obligera le Gouvernement à reconstruire sa position.

Nos camarades lorriens ont dû évacuer la DG mais l'affaire n'est pas réglée puisque dix maires de la région vont être reçus au ministère : à la suite du maire de Faulquemont, représentant C.F.D.T., 16 maires de l'arrondissement ont démissionné.

Mineurs de St-Florent, la C.F.D.T. vous dit : CAMARADES, vous n'avez pas perdu la bataille aux yeux de l'histoire, car dans quelques mois, quand les populations manqueront de chauffage, les battus, ne seront pas de ce côté, mais vous ferez figure de précurseurs.

Vive le Puits de St-FLORENT

LETTRE à
Monsieur GARDENT
Directeur Général
des CHARBONNAGES
DE FRANCE

Mulhouse, le 13 Décembre 1974
Monsieur le Directeur Général,
Le Bureau National de notre Fédération a fait le point de la situation des ouvriers de métier, à la suite des orientations qui se dégagent du projet de protocole d'accord du 4 Novembre.

Il regrette que les discussions d'application dans les bassins n'avancent pas plus vite, ce qui bloque la conclusion définitive de cet accord.

Je me permets d'insister pour vous demander de bien vouloir intervenir auprès des Directeurs de Houillères, dans le but d'accélérer la procédure, ce qui permettrait aux fédérations de se prononcer rapidement et de faire bénéficier le personnel concerné des améliorations de ce protocole.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur Général, à l'assurance de ma considération très distinguée.

J. KASPAR
Secrétaire Général

OUVRIERS DE METIER

L'ACTION A DEJA PAYE IL FAUT CONTINUER ET IMPOSER DEFINITIVEMENT NOS OBJECTIFS PAS ENCORE ATTEINTS

Depuis le début de l'année 1974 les ouvriers de métier revendiquaient un Statut. Après avoir arraché avec le personnel du jour l'accession en catégorie 7 sans « quota » à travers les actions de 1972/1973, la Direction déclarait inlassablement à la C.F.D.T. son refus d'accorder une place dans la convention collective aux ouvriers de métier.

Les ouvriers de métier du fond — ou hormis les électro-mécaniciens régis par un protocole particulier — ne pouvaient pratiquement pas parvenir en catégorie 6. Mais l'action aidant les Houillères Lorraines ayant transmis le dossier à Paris, nous nous sommes retrouvés en négociation le 28 juin 1974 pour enfin ouvrir le dossier des ouvriers de métier.

La réunion du 28 juin : DÉCEVANTE

Le 28 juin a été décevant à plus d'un titre. D'abord pas de véritable déroulement de carrière pour les ouvriers de métier. Embauchage en catégorie 3, essais professionnels systématiques, valeur différente d'un C.A.P. par rapport à un autre, rien de prévu pour les ouvriers de métier formés sur le tas ou en F.P.A.

Dès leur retour dans le Bassin — en juillet pour Petite Rosselle, en août et début septembre pour les autres secteurs du Bassin — les militants C.F.D.T. ont organisé des assemblées d'information et de décision d'action sur les Puits et dans les Services.

Ces réunions avec une importante participation des ouvriers de métier, ont été l'occasion d'exprimer clairement l'opposition aux projets des charbonnages de France concernant les ouvriers de métier du fond et de la surface.

L'action s'organise

Pendant que d'autres Syndicats s'avançaient déjà le stylo à la main pour signer, la C.F.D.T. proposait aux mineurs, ouvriers de métier du fond et de la surface, suite aux décisions prises en réunion avec les ouvriers de métier, d'organiser l'action.

CHANGEMENTS D'HOMMES

Communiqué de Presse du 13-12-1974

Depuis des années, c'est le démantèlement des Houillères qui est imposé aux Mineurs.

La Politique Charbonnière qui a été préjudiciable à la Nation du point de vue de son énergie et aux Mineurs pour leur situation sociale, n'a pas été le fait des seules Directions.

C'est tout une orientation de la Politique des Gouvernements successifs qui est en cause.

Cela la C.F.D.T. ne peut l'oublier au moment du changement d'équipe de Direction à la tête des Houillères du Bassin de Lorraine.

Ce principe affirmé, la C.F.D.T. note tout de même que le « fait accompli » a trop souvent présidé aux relations de la Direction avec les Syndicats, auxquels on voulait accorder qu'un droit d'intervention sur les conséquences de choix faits en dehors des travailleurs. L'expression sur les causes des problèmes et l'intervention concernant l'élaboration des décisions a généralement été refusée aux Syndicats.

ALORS LES CHANGEMENTS D'HOMMES SONT-ILS SIGNIFICATIFS D'UNE MODIFICATION DE POLITIQUE ENVERS LES MINEURS ?

C'est là l'interrogation de la C.F.D.T. Les nouveaux Dirigeants de l'entreprise seront-ils aussi des avocats face au pouvoir de la technocratie politique ?

Une Direction doit défendre l'intérêt de l'entreprise et de son personnel.

Si une Direction n'est qu'un relais pour imposer aveuglément les décisions venant des sommets politiques, elle ne sera pas une autorité créatrice et respectable.

L'ACTION A DEJA PAYE

IL FAUT CONTINUER ET IMPOSER DEFINITIVEMENT NOS OBJECTIFS PAS ENCORE ATTEINTS

Des contacts intersyndicaux ont aussi été pris par la C.F.D.T., seule la C.G.T. et F.O. ont déclaré leur accord avec l'action proposée.

Celle-ci consistait à refuser les heures supplémentaires et le travail des samedis et dimanches.

C'était en gros la forme d'action retenue par les mineurs Anglais.

Cette forme d'action, en plus qu'elle faisait avancer les problèmes de classification des ouvriers de métier, démontrait aussi leurs mauvaises conditions de travail.

L'ACTION DES OUVRIERS DE MÉTIER CONTRAINTE LES DIRECTIONS A FAIRE DE NOUVELLES PROPOSITIONS

L'action oblige la Direction à revenir à de meilleurs sentiments et à proposer des solutions plus intéressantes pour les ouvriers de métier.

Le nouvel accord proposé le 28-11-74 et dont la C.F.D.T. a informé par plusieurs tracts, satisfait une grande majorité des ouvriers de métier du fond.

Au jour, par contre, l'accord est moins favorable. N'est-ce pas une sorte de constat, à savoir que dans les actions et dans les grèves, le jour dans son ensemble est moins combatif ?

Mais de toute façon presque tous les ouvriers de métier peuvent arriver en 8 — dans certaines conditions en 9.

Ce sont là des progrès importants dans les classifications et dont on peut dire que c'est l'action de la C.F.D.T. avec les travailleurs qui est à la base de ce succès.

Il reste des objectifs à atteindre

La C.F.D.T. a signé le protocole Ouvriers de Métier pour au moins deux motifs :

1^{er}) Il est un peu l'œuvre de notre syndicat et représente des progrès appréciables par rapport aux classifications au passé.

2nd) En décembre 1974 les Mineurs de Lorraine — qui ont mené de nombreuses et dures actions pendant toute l'année ne peuvent pas envisager des actions immédiates pour imposer des solutions sur les points négatifs du protocole.

Donc en accord avec la majorité des ouvriers de métier, la C.F.D.T. prend à son compte et ratifie ce qui est déjà positif.

Mais que la Direction ne s'y trompe pas — soit pas négociation dans les meilleurs délais, ou alors dès que l'occasion sera favorable à la relance de l'action directe — les ouvriers de métier avec la C.F.D.T. écartent les points négatifs du protocole d'accord ouvrier de métier.

P. BLADT,
Secrétaire Général.

GREVE DE FAULQUEMONT

LA C.F.D.T. NE PEUT TOLERER LA FERMETURE DU PUITS

Le maintien immédiat du Puits n'a pas pu être arraché au cours de la grève d'octobre-novembre à Faulquemont.

Par contre, le Puits qui devait être noyé, sera maintenu hors d'eau, c'est un premier résultat.

L'action de FAULQUEMONT a permis de réouvrir l'ensemble du dossier de l'énergie et de la politique charbonnière.

Même ce qui avait été signé par les Syndicats C.G.T. - C.F.D.T. - F.O. et C.G.C. en juillet 1974 sous la dénomination de conclusions de l'article XI a été remis en cause. Seule la C.F.D.T. n'a pas signé ces conclusions.

Dès juillet la C.F.D.T. avait déclaré, en refusant de donner sa caution à un simple ralentissement de la régression, que 8 ans pour une politique charbonnière est un délai trop court.

Fixer le prix de la thermie fuel à 3 centimes, était une pénalité envers le charbon.

LE DIRECTEUR GENERAL S'EN VA

Au moment de mettre sous presse, il est public que M. LAGABRIELLE, Directeur Général, quitte le Bassin de Lorraine pour prendre un poste à la Direction Générale des Charbonnages de France.

Dans l'opinion des Mineurs, il est clair qu'il ne s'agit pas d'une simple promotion.

Tout le monde est convaincu que l'accumulation des erreurs dans la conduite de la politique du personnel, la rigidité cassante des positions, « jusqu'au boutisme » dans tous les conflits sociaux depuis 1969 rendraient le maintien en place de l'équipe de Direction actuelle du Bassin impossible.

Pour les Mineurs de Lorraine le Directeur Général des H.B.L. 1969/1974 restera surtout l'homme du démantèlement et des LOOK-OUT — Monsieur LOOK-OUT dit-on chez les Mineurs.

Il est possible que l'on ne tiendra pas grand compte de ce que les actions, que les Mineurs ont été contraints de mener, leur ont coûté matériellement, mais aussi en énergie dépensée.

Par contre, le prix des mouvements auxquels on a obligé les Mineurs Lorrains apparaîtront dans les comptes de l'entreprise et seront considérés.

Tout en supportant la plus grande partie des frais généraux courants ainsi que des frais particulier pour essayer de casser les actions en cours sans négocier, (exemple : ramener du sable de Petite Rosselle à MERLEBACH pendant la grève de la Carrière FREYMING ; transbordements de charbon d'un puits à l'autre...). Ce sont des tonnages importants de production qui ont été perdus par le Bassin en charbon et en coke (1 M.T. de charbon).

Le pouvoir patronal n'a donc pas tiré profit de l'attitude dure de la Direction Générale Lorraine.

LA SITUATION ACTUELLE DES MINEURS LORRAINS NE DÉCOULE PAS DES SEULES DÉCISIONS DE M. LAGABRIELLE

En déplaçant le Directeur Général le pouvoir politique pense peut-être que les Mineurs oublieront que leur situation découle pour la plus grande part des décisions politiques prises dans le domaine social ou économique en ce qui concerne la politique de l'énergie.

Les Mineurs de Lorraine ne peuvent oublier le poids des Hommes dans les décisions ou dans l'application d'une décision prise au-dessus d'eux.

Mais la C.F.D.T. en appelle à la vigilance des Mineurs pour qu'ils ne se laissent pas prendre à la manœuvre consistant à faire porter le chapeau de tous les maux à un seul, alors que le démantèlement du Bassin a été décidé plus haut.

Il y a donc un problème plus fondamental, c'est de savoir si le changement d'homme correspond à un changement d'orientation politique envers les Mineurs et le Bassin ?

Pour la C.F.D.T. M. CŒULLET arrivant à son poste ne part pas avec un préjugé moins favorable que M. LAGABRIELLE.

En effet, ce dernier arrivait dans le Bassin après M. LORIMY, qui avait été l'homme imposant une situation discriminatoire envers la C.F.D.T. par rapport aux autres Syndicats, il était normal de penser que l'attitude du nouveau Directeur Général ne pouvait pas nous être plus défavorable. Mais l'attitude d'en imposer et de casser le Syndicalisme (notamment la C.F.D.T.) de M. LAGABRIELLE a tout changé :

En 1974 le problème est un peu le même.

La C.F.D.T. ne fait aucun procès d'intention au nouveau Directeur.

La C.F.D.T. jugera sur pièces et d'après les actes de la nouvelle équipe de Direction.

Dès septembre la C.F.D.T. réclamait une production du Bassin de Lorraine à 12 M.T. rapidement.

Tout cela est repris maintenant par toutes les organisations syndicales.

C'est l'Unité des mineurs de FAULQUEMONT qui a permis ce progrès.

CAMARADES DE FAULQUEMONT

La Direction Générale qui en veut à « ceux de FAULQUEMONT » pensait vous écœurer en faisant durer votre grève.

Elle ne l'a pas pu.

La D.G. a seulement pu vous contraindre à reprendre le travail, mais pas à saper votre moral.

Par votre action les problèmes des mineurs de toute la France ont avancé.

Soyez remercié pour tout.

La C.F.D.T. pour sa part continuera de se battre pour parvenir à la réouverture du Puits.

UNE POLITIQUE DYNAMIQUE DE L'EMBAUCHAGE SUPPOSE : Une nouvelle étape dans la revalorisation de la profession !...

Le 10 Décembre s'est tenue aux Charbonnages de France une réunion pour examiner les « moyens à mettre en œuvre pour faciliter le recrutement à la mine et pour maintenir les jeunes à la mine »...

La délégation C.F.D.T. était composée de Bernard VILBOIS (Lorraine), Auguste GODET (Nord-P.-de-C.) et Jean KASPAR, secrétaire général.

La C.F.D.T. a défendu la plateforme que nous publions ci-dessous et qui nous semble être la base de ce que devrait représenter une véritable revalorisation de la profession.

Nous estimons que la solution pour aboutir à une politique dynamique de l'embauchage dans les mines ne saurait se limiter à mettre en œuvre des mesures spécifiques aux jeunes, comme par exemple la suppression du service militaire pour les jeunes acceptant de travailler 5 ans à la mine. Il s'agit en fait d'une façon beaucoup plus fondamentale de revaloriser la profession afin de lui donner un caractère plus attractif car les jeunes, avant de s'engager dans une carrière professionnelle, comparent de plus en plus les différents statuts sociaux d'une entreprise à l'autre.

Il est bien évident que cette revalorisation ne saurait être seulement matérielle. Il s'agit aussi de revaloriser les conditions de travail et les rapports hiérarchiques au sein de l'entreprise. Ne pas s'engager dans cette voie ne permettra pas de résoudre les graves problèmes auxquels sont confrontés les entreprises minières.

LES PROPOSITIONS DE LA C.F.D.T.

I. — PRATIQUER UNE POLITIQUE DYNAMIQUE DE L'EMBAUCHAGE ET DES EFFECTIFS

L'embauchage des jeunes est une donnée essentielle pour permettre aux Charbonnages de France, comme d'ailleurs aux autres substances, de fonctionner dans des conditions optima.

Il doit être développé dans le but de résoudre un problème d'effectifs (il est en effet nécessaire d'embaucher plus largement si l'on veut atteindre les objectifs de production qu'entraîne une relance de la production charbonnière) et d'améliorer les conditions et l'organisation du travail.

Il est à noter que l'embauchage plus large de jeunes aurait également pour effet de rajeunir la pyramide des âges de l'entreprise.

Il est bien évident que toute politique dynamique de l'embauchage suppose aussi :

1-1) que soit assuré pour les nouveaux embauchés, un emploi STABLE. Une telle garantie implique que soient très clairement précisées les perspectives d'avenir de la profession. Il s'agit en fait de redonner à la profession un nouveau dynamisme en la faisant contribuer au développement économique et social du pays.

1-2) que soient définies pour le personnel des Mines, des possibilités de promotion par le développement de la formation professionnelle et permanente et la définition de classifications permettant à la promotion d'être effective.

1-3) que soient garanties aux handicapés des possibilités de reclassement promotionnel afin de leur permettre une réinsertion respectant leur dignité d'Homme et de Travailleur.

II. — POLITIQUE SALARIALE

2-1) Pour la C.F.D.T., la politique salariale doit viser à la fixation de salaire minimum qui corresponde réellement au travail particulier de la mine.

Ces salaires minima devront être les suivants :

- pour le Jour : 1 700 F mensuel,
- pour le Fond : 2 000 F mensuel.

Pour les mineurs à l'abattage, le salaire minimum mensuel ne devrait pas être inférieur à 3 000 F.

Par ailleurs, il est anormal que les anciens ouvriers à la tâche soient changés d'emploi sans qu'une garantie de rémunération leur soit accordée.

La C.F.D.T. demande une garantie au moins égale à 80 % du complément de tâche à tout ouvrier ayant une certaine ancienneté au rendement.

En matière de salaire, il convient également de :

- fixer à 1,60 le glissement moyen des salaires à la tâche,
- revaloriser les différentes primes d'activité ou de fonction.

2-2) Amélioration de l'accord sur la mensualisation :

Ces améliorations devraient porter sur 3 points principaux :

- a) mensualisation du personnel dès l'embauchage (cela aurait un caractère attrayant pour les jeunes) ;
- b) suppression des trois jours de carence ;
- c) amélioration de la garantie de salaire en cas de maladie ou d'accident de travail par la couverture de 80 % des éléments variables.

2-3) Instauration d'une Indemnité de Départ à la Retraite pour tout le personnel.

Il s'agira en fait d'étendre au personnel ouvrier les dispositions existantes en la matière pour les ETAM (3 mois de salaire pour 30 ans d'ancienneté).

2-4) Revalorisation et Amélioration des Droits en Nature.

La C.F.D.T. demande la gratuité intégrale des droits en nature logement et chauffage (en particulier en améliorant la qualité et la quantité du charbon alloué).

- L'indemnité compensatrice de chauffage doit être revalorisée et uniformisée progressivement.
- L'indemnité compensatrice de logement doit correspondre à un loyer HLM, ce qui permettrait également un choix entre un logement de service et un logement particulier.

2-5) Affilier le personnel au taux de 6 % à la CARCOM et l'IRCOMMEC pour permettre une revalorisation substantielle des retraites complémentaires.

III. — AMÉLIORATIONS DES CONDITIONS DE TRAVAIL ET D'HYGIÈNE

Un effort important d'investissement et de recherche doit être réalisé pour améliorer les conditions de travail et d'hygiène dans les Mines (cet effort doit porter en particulier sur les horaires, les transports, le matériel et l'application intégrale de l'ergonomie).

Par ailleurs, il est important de définir de nouvelles mesures dans le domaine de la réduction de la durée de travail, en particulier par une réduction de la durée journalière. La C.F.D.T. estime, en effet, qu'il est possible de réduire la durée journalière d'une heure, et de passer de 8 heures à 7 heures de travail quotidien.

IV. — AMÉLIORATION DE L'HABITAT MINIER

La C.F.D.T. demande un effort important pour engager les travaux de rénovation des logements et des cités minières.

La Fédération des Mineurs C.F.D.T. estime que ces propositions pourraient servir de base à une véritable revalorisation de la profession minière.

Elle n'est pas opposée à l'idée que ces mesures soient prises progressivement, encore faut-il que le délai et les modalités d'application soient négociées avec les organisations syndicales. Il est bien évident que ces propositions devraient s'appliquer à l'ensemble du personnel qu'il soit autochtone ou immigré.

1975 ! ...

AVEC LA C.F.D.T. TU LUTTERAS

POUR LA DÉFENSE DE TES INTÉRêTS ! ...

- La revalorisation de la profession minière,
- L'amélioration et l'uniformisation des droits en nature,
- De nouveaux rapports entre les HOMMES...

- SYNDIQUE-TOI A LA C.F.D.T.
- PARLES-EN AUTOUR DE TOI ! ...

ALORS... N'HÉSITE PAS...

BULLETIN D'ADHESION

(à remettre à un militant mineur C.F.D.T.
ou à renvoyer au siège de la Fédération à DOUAI)

Je soussigné,
NOM Prénoms Code Postal
demeurant à
N° Rue
Lieu de travail
Profession
déclare adhérer à la C.F.D.T. (Mineurs) à la date du
A le
Signature :

INDEXATION DES RETRAITES MINIERES

CONSEIL D'ADMINISTRATION EXTRAORDINAIRE DE LA C.A.N. DU 6 DÉCEMBRE 1974 :

Un Conseil d'administration extraordinaire de la CAN s'est tenu le 6 décembre dernier, afin d'examiner un projet de décret qui doit instituer un nouveau mode de revalorisation des retraites minières. Il s'agit d'appliquer au régime minier, les mêmes dispositions qu'au régime général.

Au cours d'un débat très animé de quatre heures, pendant lequel les représentants C.F.D.T. sont intervenus à plusieurs reprises, les fractions ouvrières ont défendu avec beaucoup de vigueur la double garantie :

- 1^{er}) minimum de revalorisation au moins égal à celui du régime général ;
- 2^{er}) maintien de la référence sur les salaires miniers.

Les représentants des divers départements ministériels et particulièrement des Finances ont fait valoir qu'il n'est pas possible de retenir une double indexation. Celle-ci créerait une confusion et un précédent très grave pour la sécurité sociale. Il s'agit d'un principe général. En conclusion, le représentant des Finances est contre la double indexation... ou alors pour le maintien du statut quo ?

Cette deuxième hypothèse a été écartée compte tenu du retard accusé antérieurement. D'autre part, le Ministre du Travail a déjà fait savoir à la CAN, par une lettre du 21 août dernier que « des modifications ont été apportées aux grilles hiérarchiques des agents des houillères de Bassin et aux règles de calcul de la majoration des coefficients hiérarchiques en raison de l'ancienneté ; ces modifications ont pour effet de faire disparaître la référence à l'ouvrier de cat. IV du jour des Houillères de Bassin sur le salaire duquel étaient indexées les retraites minières... »

Devant l'impassé, les fractions ouvrières ont alors proposé une suspension de séance pour se concerter. Elles sont revenues en séance avec une position unanime résumée comme suit :

- 1^{er}) A compter du 1^{er} janvier 1975 : l'indexation actuelle sur la cat. IV jour serait remplacée par la référence au salaire moyen des ouvriers des houillères. Les rajustements interviendraient tous les 6 mois (1^{er} janvier - 1^{er} juillet).
- 2^{er}) La majoration des retraites prévue par le régime général (6,3 % au 1-1-1975) serait considérée comme une avance ; la régularisation, compte tenu de l'évolution des salaires miniers, interviendrait au 1^{er} juillet 1975. Le même processus pour les semestres ultérieurs.
- 3^{er}) La majoration de 4 % environ, prévue par l'article 174 ter pour l'année 1974 et qui devrait normalement intervenir au 1^{er} mars 1975, serait avancée au 31-12-1974. Ainsi, l'avance du 1-1-1975 égale à celle du régime général interviendrait après cette régularisation.
- 4^{er}) Les mesures ponctuelles annoncées par le représentant des Finances au cours de la séance ne doivent pas être remises en cause.

Le porte-parole de la fraction patronale s'étant prononcé pour les propositions des administrateurs ouvriers, le représentant des Finances a pris acte de l'unanimité du Conseil. Il considère néanmoins qu'il y a renonciation à la référence du Régime général ?... La parole est maintenant au Gouvernement.

Les mesures ponctuelles :

Il s'agit d'un certain nombre des revendications anciennes et reprises dans un document rédigé à l'issue d'un C.A. extraordinaire du 13 février dernier. Le représentant du Ministre des Finances a annoncé que ces mesures bénéficient « d'un préjugé favorable de principe ». Elles sont actuellement à l'étude par les départements respectifs. Rappelons brièvement ces mesures :

- Pour les invalides : attribution de l'allocation pour enfants à charge (art. 171) et de majoration pour 3 enfants.
- Modification de l'âge limite d'attribution des allocations pour enfants à charge, des allocations mensuelles d'orphelins et des majorations pour enfants, de l'allocation au décès — par l'alignement sur l'âge limite de l'enfant au sens de l'assurance maladie.
- Suppression de toute limite d'âge pour les orphelins infirmes et incurables.
- Attribution du bénéfice de la campagne double pour les périodes de mobilisation et assimilées — cette dernière revendication a été classée en deuxième urgence.

Ces améliorations sont encore bien limitées mais leur acceptation par les Pouvoirs Publics supprimerait les inégalités existantes entre les bénéficiaires des pensions d'invalidité générale et des pensions de vieillesse. Il en est de même pour ceux qui ont encore des enfants à charge au-delà de 16 ans.

Les rentes : Le 5 décembre dernier, l'Assemblée Nationale a voté un texte supprimant les rentes servies actuellement à ceux qui ont moins de 15 ans de service. Ces rentes seraient remplacées par une pension proportionnelle. Le Conseil d'administration de la CAN a été saisi de ce problème et a demandé que les mêmes dispositions soient appliquées au régime minier. En attendant l'application des nouveaux textes, le C.A. propose la mise en place de dispositions transitoires. Nous y reviendrons ultérieurement.

E. STOCKI,
Administrateur de la CAN.

UNE AUTRE POLITIQUE CHARBONNIERE

POURQUOI ?...

I. — LA FAILLITE D'UNE POLITIQUE DE L'ÉNERGIE

La France subit aujourd'hui les résultats désastreux d'une politique de l'énergie basée sur l'idée que les produits pétroliers seraient abondants et bon marché pendant très longtemps. Acceptant la stratégie des firmes pétrolières multinationales et refusant de considérer qu'un jour les pays producteurs de pétrole renverraient le rapport de forces en leur faveur, les gouvernements successifs de notre pays ont élaboré une politique énergétique à court terme laissant le pétrole prendre une place prépondérante dans la couverture des besoins (67 % de la consommation d'énergie primaire en 1973).

Cette politique à court terme a conduit :

- à un type de développement économique lié à la consommation du pétrole et basé très souvent sur un gaspillage considérable,
- à sacrifier toutes les autres sources d'énergie considérées comme non rentables (en particulier le charbon, le gaz et l'hydraulique),
- à trouver secondaire le développement de la recherche d'énergie de substitution (énergie solaire, géothermie, récupération de l'énergie résiduelle des centrales thermiques, etc...).

La situation actuelle n'est pas accidentelle. Les difficultés de notre pays en matière énergétique n'incombent pas aux pays producteurs ou aux « arabes » comme on a tendance à le dire trop facilement, mais en fait à la faillite d'une politique économique d'où est absente toute idée de planification et toute volonté de maîtrise politique de l'économie. Plus fondamentalement encore on peut dire que la situation de l'énergie illustre la faiblesse et la fragilité de l'économie dite « de marché » dans la mesure où celle-ci repose sur la notion de « moindre coût » dont on sait qu'elle est le résultat de stratégies sur lesquelles le pouvoir politique actuel n'a aucune prise (celles des firmes multinationales ou de pouvoirs politiques extérieurs).

Voilà des années que la C.F.D.T. affirme la nécessité :
— d'une VÉRITABLE PLANIFICATION DE LA POLITIQUE DE L'ÉNERGIE, évaluant les besoins en énergie et la part des différentes sources d'énergie dans la couverture des besoins,

- de considérer les différentes sources d'énergie comme COMPLEMENTAIRES et NON CONCURRENTES,
- de développer la recherche pour assurer la diversification dans la couverture des besoins en énergie,
- d'utiliser TOUTES les sources d'énergie dont peut disposer le pays au-delà d'un calcul économique à court terme et qui repose essentiellement jusque-là sur la fragile notion du COUT immédiat,
- de REVOIR fondamentalement le TYPE DE DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE qui, dans sa logique même, repose sur une part considérable de gaspillage.

II. — LE CHARBON PEUT ET DOIT AVOIR UNE PLACE PLUS IMPORTANTE DANS LA POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE FRANÇAISE

Le plan charbonnier arrêté par le Gouvernement est largement dépassé. En fait, il est dérisoire face à l'ampleur des problèmes posés. Se limiter à une production charbonnière autour de 20 M.T. en 1980 est contraire à l'intérêt national et ne tient pas compte des possibilités réelles des gisements charbonniers français. En fait, et nous ne craignons pas de le dire, un tel plan relève davantage d'une volonté de sabotage économique que d'une volonté d'assurer le développement rationnel de toutes les richesses naturelles dont peut disposer le pays.

Quelques chiffres :

• LES RÉSERVES NATIONALES.

Une étude des Charbonnages de France fait état de réserves techniquement exploitables se situant à 1,5 milliard de tonnes au 1^{er} janvier 1973 et à près de 800 millions de tonnes dans les seuls champs aménagés. Ces chiffres démontrent à l'évidence le peu de sérieux qu'il faut accorder à l'idée qu'il n'y a plus de charbon en France.

Par ailleurs, dans cet inventaire des réserves, ne figure pas le gisement du Jura dont l'estimation actualisée reste encore à faire. (En 1962, en se basant sur des résultats de sondages, on a estimé ce gisement à environ 200 millions de tonnes de charbon cokéifiables).

Compte tenu de ce qui est dit sur la soi-disant absence de réserves de charbon en France, la C.F.D.T. a demandé depuis plusieurs mois que soit organisée sur le plan national une vaste campagne de sondages permettant d'établir la vérité sur l'importance des réserves charbonnières françaises et en tenant compte des données économiques actuelles.

AVANTAGES EN NATURE LOGEMENT CHAUFFAGE

Depuis plusieurs années, la C.F.D.T. a mis en avant au cours de nombreuses réunions avec les Charbonnages, la nécessité de revaloriser les avantages en nature (logement et chauffage) et d'engager un processus d'uniformisation progressive de ces avantages.

Au cours de l'année 1974, des améliorations ont été certes apportées en matière d'avantages logement et chauffage. Cela est notamment insuffisant. La Fédération des Mineurs C.F.D.T. a demandé que s'ouvrent de nouvelles discussions sur ces questions.

L'HABITAT MINIER

La C.F.D.T. estime d'abord que les Houillères, ainsi que les autres Directions d'Entreprises Minières, devraient développer au maximum les travaux d'entretien et de rénovation des cités minières. Si pendant longtemps, les maisons des Houillères représentaient un réel progrès par rapport aux conditions générales d'habitat, ce n'est plus le cas aujourd'hui. Dans de trop nombreux secteurs, l'habitat minier n'a pas été entretenu et l'on n'y a pas effectué les travaux de rénovation nécessaires pour permettre aux familles des Mineurs le maximum de confort. La C.F.D.T. souhaite que dans tous les bassins, un effort de modernisation et de rénovation soit réellement engagé. Cet effort doit être entrepris parallèlement à une politique d'aménagement de l'espace des régions minières (paysages - équipements sociaux culturels, etc.).

L'INDEMNITÉ COMPENSATRICE DE LOGEMENT

L'indemnité compensatrice de logement est attribuée aux agents des Houillères qui ne peuvent pas être logés par l'entreprise. Elle a été revalorisée en 1974 et le sera encore en 1975 et 1976 (décision prise dans le cadre de la revalorisation de la profession minière).

Elle est au 1-1-1975 de 145 F 20 pour l'ouvrier chef ou soutien de famille ;

Et de 251 F 60 pour l'ETAM chef ou soutien de famille (à cela s'ajoute un complément par enfant à charge).

Deux remarques s'imposent :

- 1^{er}) Cette indemnité compensatrice de logement ne correspond pas et de loin à ce qui représente un loyer, aujourd'hui, dans une H.L.M. par exemple.
- 2nd) Les différences qui existent entre ouvriers et ETAM ne se justifient pas dans la mesure où la CFDT estime que c'est la situation familiale (nombre d'enfants) qui doit intervenir et non la différence hiérarchique. Depuis les discussions sur la mensualisation, la C.F.D.T. affirme que l'indemnité de logement devrait correspondre à un loger H.L.M., le montant étant déterminé par la situation familiale (F 3 F 4 - F 5, etc.).

AVANTAGES CHAUFFAGE

La Fédération des Mineurs et ETAM C.F.D.T. estime que le droit au Chauffage doit être amélioré. Il n'est pas normal que la quantité et la qualité de charbon soient différentes selon que l'on soit ETAM, ouvriers ou cadre. Il faut à terme aboutir à une certaine harmonisation. Il faut également améliorer les conditions d'attribution du droit chauffage des célibataires, des pensionnés, et des veuves. Il n'est pas normal non plus, que le personnel soit obligé de payer le transport de son charbon et la T.V.A. sur son droit au charbon.

Il faut également que les droits nature ne soient pas pris en compte pour la déclaration d'impôts.

Dans les Houillères, un accord a été proposé, améliorant certaines règles concernant l'attribution du droit au chauffage et permettant l'option d'une indemnité de chauffage en espèce.

Cette indemnité est de 1 410 F pour les ouvriers, de 1 974 F pour les ETAM, et de 2 820 F pour les ingénieurs.

La C.F.D.T. est intervenue auprès des Charbonnages pour proposer que l'on fixe progressivement à 2 820 F pour tous en 1976 l'indemnité compensatrice de chauffage qui servirait de base à l'attribution en nature.

La C.F.D.T. a également fait plusieurs interventions pour demander que ces mesures soient appliquées à l'ensemble des substances.

La lutte pour l'amélioration et l'égalisation progressive des droits logement et chauffage devient une priorité. La C.F.D.T. s'emploie à faire en sorte que l'on progresse dans le sens indiqué.

« LE JOURNAL DU MINEUR »

Organe Mensuel
de la Fédération Nationale des Mineurs
C. F. D. T.

Secrétariat administratif :
59500 DOUAI — Tél. 88-61-86
35, rue des Ferronniers

ABONNEMENTS

1 an 10,00 F

Soutien 20,00 F

Propagande 30,00 F

Le numéro : 1,00 F

C.C.P. : LILLE 3.773.92

Gérant : Jean PRUVOST

IMPRIMERIE DU MERCURE S.A.

49500 — SEGRE

Jean KASPAR,
Secrétaire Général.

DOUAI SECTION CONCENTRATION DE BARROIS

— Société Immobilière et Entretien des Cités

• La création d'une Société Immobilière, filiale à 100 % Houillères, vient d'être officiellement réalisée. La C.F.D.T. a déclaré que les conditions indispensables à respecter pour le présent et l'avenir sont de ne pas porter atteinte aux prestations logements prévues par le Statut du Mineur pour les ayants droits.

• Cependant l'amélioration et plus encore l'entretien des cités connaissent une lenteur normale. En effet, les demandes « multiples de menues réparations » ne nécessitent que des remplacements de quincailleries, celles relatives aux réfections de portes et fenêtres d'habitations ou de dépendances, ne sont solutionnées que péniblement dans le temps.

• Dans d'autres cités, ce sont des problèmes de voirie (nids de poule, bas-côtés, de route, chemins en mauvais état) qui méritent des mesures plus rapides.

• C'est tout une multitude de travaux de petite importance qui pourraient être effectués si les services étaient dotés de moyens en « Personnel ». Tous les crédits attribués à cet effet, ont-ils été employés ? Ou bien, ne l'ont-ils pas été par manque de main-d'œuvre ? Dans ce cas, cette situation est vraiment préjudiciable aux logements et à leurs occupants.

— Echos du D.E.M.

• Sessions de perfectionnement spécifique du personnel ouvrier du D.E.M.

Un des principes indispensables est d'abord de faire en sorte que ces sessions, pour être utiles, soient facilement assimilables. Cet élément confirmé suscitera plus de candidatures parmi les travailleurs.

Le projet 1975 envisage des stages pour 50 agents environ. Tout d'abord, il sera fait appel au volontariat, ensuite une désignation pour ceux susceptibles d'en tirer profit. La C.F.D.T. demande que lorsque ces sessions seront établies, il sera bon de lancer les appels d'inscri-

tion en communiquant le programme des études.

SESSIONS « Chauffeurs » - Le projet de formation serait envisagé pour 50 chauffeurs. Le contenu : les manœuvres de manutention - le code de la route - l'initiation à la mécanique auto - le secourisme.

EFFECTIF DES S.E.M. - Les S.E.M. supportent actuellement pour le Bassin, une charge de travail croissante. Il a été demandé à la D.G. d'augmenter l'effectif des ouvriers qualifiés de 10 %. Demande également de 5 chauffeurs « tous permis » pour les garages de DOUAI et VALENCIENNES. Les sections intéressées par cette recherche de personnel seraient : Les section Electriques - mécanique - Chaudronnerie et montage-levage.

LES INTERVENTIONS DU DÉLEGUÉ A L'HYGIENE ET A LA SÉCURITÉ DU JOUR

Parmi les nombreuses interventions aux Ateliers Centraux, Magasins, Jardinières, etc... soulignons :

• Constat de surcharge de travail au Parc Archevêque provoqué par un manque de Personnel. Il faut noter que ce personnel comprend entre autre, une partie de mineurs remontés pour inaptitude physique. Un renforcement de personnel paraît nécessaire pour assurer la bonne marche du Service.

• Le rapport signale en outre la mauvaise aération du local atelier de photocopie, télex, au second étage du S.A.B. possédant également d'autres machines. La pose d'un aréateur s'avère indispensable.

• Une demande de recyclage des brancardiers d'ambulance.

• Les travailleurs occupés au sciage des bûches n'ont guère vu l'arrivée de la commande de manchettes, pourtant déjà signalé au Comité d'Entreprise. Ce personnel devrait être également doté de bottes individuelle compte-tenu des lieux et conditions de travail.

MECANICIENS D'EXTRACTION UNE ACTION BIEN MENEÉE, DONC PAYANTE ! ...

Suite à l'action et la pression des mécaniciens d'extraction, la Direction a reçu à nouveau les syndicats le 14 Novembre.

La C.F.D.T. a insisté particulièrement pour que soit respecté, dans son application localement, l'esprit des discussions du 4 Septembre. Il ne pouvait, comme nous le disions dans notre précédent numéro, y avoir des « laissés pour compte !... »

A l'issue des nouvelles discussions voici ce qui a été obtenu (ces mesures venant compléter celles prises après l'entrevue du 4/9) :

- 1^o) Les mécaniciens d'extraction promus à l'échelle 8 sont dispensés du stage d'employé auxiliaire stagiaire. Cette disposition est en particulier applicable aux agents qui ont été promus à la date du 1-7-1974.
- 2^o) Les mécaniciens d'extraction, repris ou non comme titulaires, ayant plus de 10 ans de conduite de machine à la date du 1-7-1974 seront commissionnés 8 T.J. à cette même date.

En ce qui concerne l'U.P. Courrières, on reprendra dans le temps de conduite de machine la totalité de la période pendant laquelle trois mécaniciens étaient affectés à la conduite de deux machines. Mais cette organisation héritée du passé devra disparaître progressivement.

- 3^o) Les mécaniciens d'extraction titulaires pourront accéder à l'échelle 9 T.J. après 20 ans de conduite de machine.

Exemple : Un mécanicien, ayant 15 ans de conduite de machine au 1-7-1974 et promu à ce titre en 8 T.J. à cette même date, accèdera à l'échelle 9 le 1-7-1979.

Ces nouvelles dispositions se traduiront dans telle ou telle U.P. par son excédent de mécaniciens d'extraction par rapport à la formule $x = 0,24 n$ et entraîneront les conséquences suivantes :

1^o) En cas de vacance dans une U.P., une mutation en provenance d'une U.P. excédentaire devra être envisagée.

2^o) Certains mécaniciens excédentaires devront être reclassés dans d'autres emplois.

Enfin, il est rappelé qu'aucun agent n'est habilité à conduire seul une machine d'extraction sans avoir réussi la probation spécifique prévue à cet effet.

MISE EN APPLICATION

En ce qui concerne les mécaniciens qui viennent d'être promus auxiliaires stagiaires 8 T.J. avec effet du 1-7-1974, le S.G.A.P. procédera à leur commissionnement en date du 1-7-1974 (paragraphe 1^o de la présente note).

En ce qui concerne l'application des paragraphes 2^o et éventuellement 3^o, les U.P. adresseront dans les plus brefs délais leurs propositions au S.G.A.P. avec effet du 1-7-1974.

RESULTATS DES ELECTIONS DES DELEGUES DES E.T.A.M. DU 26 NOVEMBRE 1974

Circonscriptions	Collèges	Inscrits	Votants	Suffrages exprimés	C.G.T.		CGT - F.O.		C.F.T.C.		C.F.D.T.		C.G.C.	
					Voix	Elus	Voix	Elus	Voix	Elus	Voix	Elus	Voix	Elus
U.P. autres que BRUAY	T.A.M. JOUR ADMINISTRATIFS	960 399	818 358	811 349	132 45	1 1	- -	- -	330 229	5 4	79 42	- -	269 32	1 -
ENSEMBLE des U.P. CHARBON	T.A.M. FOND T.A.M. JOUR et A.M. (BRUAY inclus)	2 300 1 421	2 040 1 252	2 026 1 216	299 180	1 2	- -	- -	505 569	- 9	36 158	- -	1 183 327	9 2
ENSEMBLE HORS U.P. CHARBON	Unique	3 625	3 043	2 983	285	-	-	-	1 632	15	527	2	534	3
ENSEMBLE BASSIN		7 346	6 315	6 225	764	3	-	-	2 706	24	701	2	2 044	14
1974 %	-	-	85,96 %	84,74 %	12,3 %	3	-	-	43,5 %	24	11,3 %	2	32,9 %	14
1971 %	-	-	86,50 %	84,95 %	13,6 %	2	3 %	-	39,8 %	28	16,6 %	8	27,-%	13
1968 %	-	-	83,75 %	81,67 %	8,3 %	2	5,5 %	-	48,- %	33	14,3 %	6	23,8 %	9

N.B. : Nous commenterons ces résultats dans notre prochain numéro ...

OSTRICOURT

TROIS BONNES JOURNEES DE FORMATION SYNDICALE

Une trentaine de militants C.F.D.T. de l'U.P. OSTRICOURT ont participé à une session d'étude et de formation du 5 au 7-12.

Le programme de ces 3 journées de travail intensif comportait, entre autres : les positions défendues par la C.F.D.T. lors des dernières discussions aux Charbonnages de France et aux H.B.N.P.C., par rapport aux augmentations de salaires, aux droits en nature, à la grille de salaires, dans les C.E. et à la Commission des Œuvres Sociales.

Les perspectives à la stratégie de la C.F.D.T., les problèmes de Sécurité Sociale Minière et la préparation des prochaines élections S.S.M. furent également étudiés.

Afin de pouvoir mieux encore informer les travailleurs des options C.F.D.T., des exercices de prise de parole furent enfin organisés.

C'est dans la fraternité que se termina la session avec le « méchoui » de l'amitié. (notre photo).



DATE DE PAIE EN 1975

I. - OUVRIERS

1.1. Le calendrier de la paie (salaires mensualités et prestations familiales mensuelles) des ouvriers non payés par virement est fixé comme suit :

— Vendredi 10 Janvier

— Lundi 10 Février

— Lundi 10 Mars

— Jeudi 10 Avril

— Samedi 10 Mai

— Mardi 10 Juin

— Jeudi 10 Juillet

— Vendredi 8 Août

— Mercredi 10 Septembre

— Vendredi 10 Octobre

— Samedi 8 Novembre

— Mercredi 10 Décembre.

• Le paiement de la prime de résultats aura lieu les :

— Vendredi 27 Juin

— Mardi 30 Décembre.

1.2. Les ouvriers payés par virement auront leur compte crédité :

— aux dates ci-dessus pour le montant de leurs salaires mensualisés et de leur prime de résultats,

— aux dates de paie des E.T.A.M. pour le montant mensuel de leurs prestations familiales.

2. - E.T.A.M.

Le calendrier de la paie des E.T.A.M. est fixé comme suit

APPOINTEMENTS DU MOIS DE :

Janvier	Vendredi 31 Janvier
Février	Vendredi 28 Février
Mars	Mardi 1 ^{er} Avril
Avril	Vendredi 2 Mai
May	Lundi 2 Juin
Prime de résultats	Vendredi 27 Juin
Juin	Mardi 1 ^{er} Juillet
Juillet	Vendredi 1 ^{er} Août
Août	Lundi 1 ^{er} Septembre
Septembre	Mercredi 1 ^{er} Octobre
Octobre	Vendredi 31 Octobre
Novembre	Lundi 1 ^{er} Décembre
Prime de résultats	Mardi 30 Décembre
Décembre	Samedi 3 Janvier 1976

bassin nord pas de calais

Permanences des Assistantes Sociales à partir du 1 Janvier 1975

Nom de l'assistante sociale	Lieu des permanences	Jour et horaire	N° de téléphone
<u>Melle GRODZISKI</u>	Usines de Gayant	- Mardi 8 h 00 à 10 h 00	PTT. 28.79.03 Poste 628
	Siège Notre-Dame	- Mardi 13 h 00 à 15 h 00	(95
	- Vendredi 8 h 00 à 10 h 00		
	Siège N° 9	- Jeudi 13 h 00 à 15 h 00	-
	Siège Dechy	- Vendredi 13 h 00 à 15 h 00	-
Le personnel de l'Usine Fort de Scarpe peut se rendre à l'une des permanences ci-dessus.			
<u>Mme DELVART</u>	Siège Barrois	- Mardi 13 h 30 à 15 h 30	(605
	- Vendredi 13 h 30 à 15 h 30		
	- Mercredi 13 h 30 à 15 h 00	72 demander l'A.S.	
	Usines de Somain	- 2 ^e me mercredi 16h 00 à 17 h 00	47.40 demander l'A.S.
<u>Melle REANT</u>	Bureaux Centraux	- Mercredi 8 h 00 à 9 h 30	45.51
	Siège Agache	- Mercredi 13 h 00 à 14 h 30	51.20
	Siège Arenberg	- Vendredi 13 h 00 à 14 h 30	31.86

AUCHEL - BRUAY

LETTER AU CHEF DU S.G.A.P. DU 25 NOVEMBRE 1974 CONCERNANT LA NON LIVRAISON DU BOIS D'ALLUMAGE

Monsieur,
De nombreuses plaintes nous parviennent concernant le service du bois d'allumage qui doit être livré avec le charbon. Elles émanent d'ouvriers actifs et retraités, desservis par le centre de distribution d'Haillicourt, dont certains n'ont pas perçu de bois en 1974.
Nous estimons cette façon de faire incompatible avec les coutumes en vigueur qui allouent une attribution de bois d'allumage dans les conditions suivantes :
— ouvriers en activité : 200 kgs de vieux bois par an, si possible débité (au chef et soutien de famille),
— pensionnés et veuves : la ration est de 160 kgs de vieux bois par an.
Et nous pensons que cela ne sert pas actuellement la

profession minière pour laquelle on parle tant de revalorisation, alors que tous les jours on constate de nouvelles atteintes aux droits des mineurs et de leurs familles.
Nous voulons espérer que vos services mettront tout en œuvres pour améliorer la qualité et les conditions de livraison du bois d'allumage, et assurer intrinsèquement les quantités prévues.
Recevez, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.
Le Syndicat
N.B. — En ce qui concerne le charbon, nous joignons notre demande à celle de notre Fédération, pour que soient améliorées les qualités et quantités du charbon alloué.

BAREME DES RETRAITES C.A.N. AU 1 SEPTEMBRE 1974

TABLEAU I - MONTANT ANNUEL DES RETRAITES MINIERES (JOUR)										TABLEAU II - Coefficient à appliquer aux pensions pour tenir compte des trimestres de services effectués au fond													
SANS MAJORIZATION POUR ENFANTS										AVEC MAJORIZATION POUR ENFANTS													
A	T	Montant	T	Montant	T	Montant	T	Montant	T	Montant	T	Montant	T	Montant	T	Montant	Trimestres de fond	Coefficient	Trimestres de fond	Coefficient	Trimestres de fond	Coefficient	
15 060	4988,40	061	5071,54	062	5154,68	063	5237,82	064	5487,240	065	5578,694	066	5670,148	067	5761,602	-	1,0000	1	1,0015	2	1,0030	3	1,0045
16 064	5320,96	065	5404,10	066	5487,24	067	5570,38	068	5853,056	069	5944,510	070	6035,964	071	6127,418	4	1,0060	5	1,0075	6	1,0090	7	1,0105
17 068	5653,52	069	5736,66	070	5819,80	071	5902,94	072	6218,872	073	6310,326	074	6401,780	075	6493,234	8	1,0120	9	1,0135	10	1,0150	11	1,0165
18 072	5986,08	073	6069,22	074	6152,36	075	6235,50	076	6584,684	077	6676,142	078	6767,74	079	6859,050	12	1,0180	13	1,0195	14	1,0210	15	1,0225
19 076	6318,64	077	6401,78	078	6484,92	079	6560,64	080	6956,504	081	7041,958	082	7133,412	083	7224,860	16	1,0240	17	1,0255	18	1,0270	19	1,0285
20 080	6651,20	081	6734,34	082	6817,48	083	6900,62	084	7316,320	085	7407,774	086	7495,228	087	7590,682	24	1,0300	25	1,0315	26	1,0330	27	1,0405
21 084	6983,76	085	7066,90	086	7150,04	087	7233,18	088	7687,136	089	7773,590	090	7865,044	091	7956,498	32	1,0340	33	1,0405	34	1,0510	35	1,0525
22 088	7316,32	089	7399,46	090	7482,60	091	7565,74	092	8047,952	093	8139,406	094	8230,860	095	8322,314	40	1,0400	41	1,0615	42	1,0630	43	1,0645
23 092	7648,89	093	7732,02	094	7815,16	095	7898,30	096	8413,768	097	8505,222	098	8596,676	099	8688,136	44	1,0660	45	1,0675	46	1,0690	47	1,0705
24 096	7981,44	097	8064,58	098	8147,72	099	8230,86	100	8779,584	101	8871,038	102	8962,452	103	9053,946	48	1,0720	49	1,0735	50	1,0750	51	1,0765
25 100	8314,00	101	8397,14	102	8480,28	103	8563,42	104	9145,400	105	9236,854	106	9602,670	107	9785,576	52	1,0780	53	1,0795	54	1,0810	55	1,0825
26 104	8646,56	105	8729,70	106	8812,94	107	8995,98	108	9877,037	109	9968,486	110	10059,940	111	10151,374	56	1,0840	57	1,0855	58	1,0870	59	1,0885
27 108	9879,12	109	9062,26	110	9145,40	111	9220,54	112	10242,848	113	10334,302	114	10425,756	115	10517,716	60	1,0900	61	1,0915	62	1,0930	63	1,0945
28 112	9311,68	113	9394,82	114	9477,96	115	9561,10	116	10608,164	117	10700,118	118	10791,572	119	10883,026	64	1,0960	65	1,0975	66	1,0990	67	1,1005
29 116	9644,24	117	9727,38	118	9810,52	119	9893,66	120	10974,480	121	11065,934	122	11157,388	123	11248,842	70	1,1140	71	1,1155	72	1,1170	73	1,1185
30 120	9976,80	121	10059,94	122	10143,08	123	10226,22	124	11340,296	125	11431,750	126	11523,204	127	11614,656	74	1,1200	75	1,1215	76	1,1230	77	1,1245
31 124	10307,36	125	10392,50	126	10475,64	127	10558,78	128	11706,112	129	11797,566	130	11889,020	131	11980,474	80	1,1260	81	1,1275	82	1,1290	83	1,1305
32 128	10641,92	129	10725,06	130	10808,20	131	10911,34	132	12071,920	133	12103,382	134	12254,836	135	12346,240	84	1,1320	85	1,1335	86	1,1350	87	1,1365
33 132	10974,44	133	1057,62	134	11140,76	135	11223,90	136	12437,744	137	12529,198	138	12620,652	139	12712,106	90	1,1380	91	1,1395	92	1,1410	93	1,1425
34 136	11307,04	137	11390,18	138	11473,32	139	11556,64	140	12803,560	141	12895,014	142	12986,468	143	13077,922	94	1,1440	95	1,1455	96	1,1470	97	

LA C.F.D.T. AU SERVICE DES RETRAITÉS ET DES VEUVES

POUR UNE POLITIQUE DYNAMIQUE DU 3ème AGE

« L'ÉGALITÉ DE DROITS SE JUSTIFIE POUR LES PERSONNES AGÉES, PAR LA PART QU'ELLES ONT PRISES A LA CONSTRUCTION DE L'ÉCONOMIE, A LA VIE DE LA COMMUNAUTÉ, A L'EDUCATION DES ENFANTS, A LA DÉFENSE DES LIBERTÉS ET A L'AMÉLIORATION DU SORT DES TRAVAILLEURS... »
(C.F.D.T. - La Charte du 3^e âge)

LE RETRAITÉ : HOMME RESPONSABLE ET NON UN ASSISTÉ !

CECI IMPLIQUE :

- Suppression des inégalités sociales (Allocations de vieillesse au moins égales au S.M.I.C.),
- Revalorisation générale de toutes prestations permettant aux Retraités et aux Veuves de bénéficier de l'expansion économique,
- Pension de reversion portée au taux de 75 %,
- Aménagement de la fiscalité qui frappe lourdement les Personnes âgées...
- Extension de l'aide ménagère et des soins à domicile,
- Création des résidences sanitaires pour personnes âgées,

ACTION SOCIALE ET SANITAIRE

- Extension de l'aide ménagère et des soins à domicile,
- Création des résidences sanitaires pour personnes âgées,
- Suppression des hospices et leur transformation en maisons de soins,
- Création de maisons de retraite accessibles à toutes les catégories de retraités et veuves,
- Maintien à domicile par la création des services médicaux et sociaux appropriés.



ORGANISER LES LOISIRS

Pour permettre aux Retraités de s'adapter à leur nouvelle vie, il faut :

- Faciliter l'organisation des vacances,
- Crée des Clubs et Foyers,
- Favoriser la vie communautaire,
- Crée des activités sportives, culturelles, des activités manuelles, comme les ateliers de bricolage...



DEFENDRE NOS CONQUETES SOCIALES

- La récession minière ne peut servir de prétexte pour remettre en cause les avantages sociaux conquis de haute lutte par la corporation minière...
- LA C.F.D.T. S'OPPOSERA A TOUTES TENTATIVES DE NIVELLEMENT DES RETRAITÉS VERS LE BAS !...
- LE PROGRÈS TECHNIQUE DOIT SERVIR A TOUS !...



AVEC LA C.F.D.T. EXIGEZ :
UNE VÉRITABLE POLITIQUE
DU 3ème AGE
ET NON UNE ASSISTANCE ...